

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 17 JANVIER 1890

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

LES DEUX SŒURS.

PREMIÈRE PARTIE.

XVII

(Suite.)

—Etes-vous des Huttes ou de Marangue ? lui demanda-t-elle.

—Je suis de Marangue, répondit-il.

—Comment vous appelez-vous ?

—Antoine Vernier.

—Vernier j'ai, probablement connu votre père. Est-il toujours de ce monde ?

—Il est mort.

—Il se nommait Joseph Vernier ?

—C'est son nom, en effet ; vous avez connu mon père

—J'ai peut-être aussi connu votre mère. Quel était son nom de jeune fille ?

—Alice Marais.

—Jeune homme, reprit Manette, quand j'étais petite, votre mère était mon amie. Existe-t-elle encore ?

—Morte aussi ?

Manette poussa un soupir.

—Que de tombes se sont ouvertes autour de moi ? murmura-t-elle.

—Mais qui donc êtes-vous ? lui demanda le paysan.

—Qui je suis ? Une pauvre vieille femme. Au hameau des Huttes, où je suis née, personne ne me connaît plus, car quand je suis partie, les enfants qui sont aujourd'hui des hommes n'existaient pas, et les vieillards m'ont oubliée... En ce temps-là, jeune homme on me donnait plusieurs noms on m'appelait la chenille, l'araignée, le monstre, Mon véritable nom, celui qu'on ne me donnait guère, est Manette Biron.

—Manette Biron s'écria le bûcheron avec surprise ; quoi ? c'est vous qui êtes Manette Biron ?

—Avez-vous donc entendu parler de moi ?

—Par ma mère, bien souvent. Elle me racontait, ce que tout le monde a cru, que vous aviez été mangée par les loups dans la forêt.

—Ah ? on a cru cela ? fit Manette : eh bien mon garçon, on s'est trompé. Après plus de trente ans je reviens aux Huttes. Hélas ! j'ose à peine vous interroger, car je tremble d'apprendre... Antoine Vernier, vais-je revoir mon père ?

—Le vieux bûcheron dort depuis dix ans dans le cimetière de Marangue.

Les yeux de Manette se voilèrent de larmes.

—Et sa femme ? demanda-t-elle.

—Je ne saurais vous dire ce qu'elle est devenue, car peu de temps après la mort de Biron, elle a quitté le pays. C'était une méchante femme, on ne l'aimait pas aux Huttes, et c'est bien elle qui a causé la mort du vieux. Dieu ? l'a-t-elle fait souffrir, le pauvre homme ?

Manette baissa la tête et resta un moment silencieuse.

Aux soulèvements de sa poitrine le bûcheron aurait pu voir son émotion.

—Ainsi, reprit-elle d'une voix oppressée. je vais arriver aux Huttes et m'y trouver sans asile ?

—La maison de Biron, appuyée au rocher, a été solidement bâtie ; elle est encore debout.

—N'a-t-elle pas été vendue ?

—La veuve voulait la faire vendre et aussi les meubles ; mais des gens s'y sont opposés ; je crois bien que le maire de Marangue et le juge de paix du canton se sont mêlés de l'affaire. Ils disaient que la veuve Biron n'était pas héritière de son mari, qu'elle n'avait droit à rien, attendu que la mort de Manette Biron n'était nullement prouvée.

—Et les Huttes furent débarrassées de la méchante femme, qui s'en alla en emportant seulement son linge et ses habits. Le jour même, le maire vint fermer la porte du logis et emporta la clef. Mais la porte était déjà vieille, elle a achevé de se pourrir, la serrure tomba et vous n'aurez pas besoin de la clef pour entrer chez vous.

—Enfin dit Manette très émue je retrouve donc quelque chose. Je vais pouvoir me reposer et dormir dans ma chère et pauvre cabane où je suis née ?

—Voilà la nuit, reprit le bûcheron, je vous quitte, car j'ai hâte de me retrouver auprès de Gervaise et de ma petite Suzanne.

—Vous êtes marié et vous avez un enfant ?...

—Oui, une petite fille qui approche de sept ans, et Gervaise va bien tôt me donner un deuxième enfant.

—Je souhaite joie et prospérité à la famille d'Antoine Vernier dit, Manette. Bonsoir, mon garçon, je me souviendrai de vous.

XVIII

Nous avons cru devoir raconter comment Manette Biron était revenue aux Huttes et avait repris possession de la cabane de son père.

Comme nous l'avons dit, les gens du hameau et ceux du village avaient supposé, ce qui paraissait vraisemblable, qu'elle s'était réfugiée dans les sombres profondeurs de la forêt et qu'elle était devenue la proie d'une famille de loups.

Alors un revirement s'était fait en sa faveur ; on plaignait Manette et on cria contre la marâtre, dont les mauvais traitements avaient causé sa triste fin. On prit la femme de Biron en haine et elle devint la bête noire du pays.

Comme bien on pense, depuis tant de temps écoulé, on ne se souvenait plus de Manette ; aussi, quand on apprit qu'elle était revenue aux Huttes, l'étonnement fut grand. On se livra sur son compte à une foule de commentaires. Qu'avait-elle fait depuis trente ans ? Où était-elle allée ? Avait-elle amassé de quoi vivre en courant à travers le monde ? Manette laissait dire.

A ceux qui l'interrogèrent, elle répondit :

—Ma belle-mère ne m'aimait pas, elle me battait toujours ? je me suis sauvée et suis allée bien loin, dans une autre partie du monde.

On aurait voulu savoir autre chose et surtout quels étaient ses moyens d'existence.

Mais, sur ce point, elle resta absolument muette. Toutefois, quand on comprit que son intention était de rester aux Huttes, dans la cabane de son père, on fut convaincu que Manette revenait au hameau aussi pauvre, ou à peu près, que le jour où elle l'avait quitté.

Du reste, naturellement peu communicative, Manette s'isola presque complètement. Ce n'est pas qu'elle eût gardé rancune à ceux qui avaient été sans pitié pour elle dans son enfance ; mais il entraînait dans ses vues de s'entourer d'un mystère impénétrable.

Il n'en fallait pas davantage pour qu'on lui trouvât des allures bizarres, quelque chose de surnaturel.

Son regard vif, perçant et plein d'éclat, effrayait les enfants, et les femmes se disaient entre elles qu'elle n'avait ni les yeux, ni la figure, ni la tête d'une chrétienne.

—Les fioles, les bouteilles, les flocons et les bocaux que les curieux ne tardèrent pas à voir étalés sur des planchettes, donnèrent aussi beaucoup à penser. On commença à croire que Manette s'occupait de choses ténébreuses...

Ce fut bien pire lorsque Manette, au moyen de certaines plantes et de quelques gouttes de liquide contenu dans ses fioles eut guéri tantôt une plaie, une entorse, un panaris, tantôt une jaunisse, une maladie de la peau ou du cuir chevelu et coupé certaines fièvres.

On prétendit qu'elle possédait un pouvoir occulte, qu'elle avait évidemment des conférences avec le diable, et qu'il fallait redouter ses maléfices.

Beaucoup de gens lui donnèrent le nom de sorcière. Les moins ignorants n'allèrent pas jusque là, mais comme elle avait réellement le pouvoir ou la science de guérir, ils l'appellèrent la rebouteuse.

Dès le lendemain de son retour aux Huttes, Manette avait fait venir un maçon et un menuisier, afin de s'entendre avec eux pour restaurer sa cabane.

—Voyez ce qu'il y a à faire, leur dit-elle, mais que cela ne coûte pas trop cher, car je suis une pauvre femme et j'aurai vu bientôt la fin de mes petites économies. Par exemple, continua-t-elle, je veux une porte solide, avec une serrure et un verrou, et à ma fenêtre des barreaux de fer.

Les deux entrepreneurs se mirent à rire.

—Est-ce que vous avez peur des amoureux ? dirent-ils d'un ton gouguenard.

—Bien sûr que non, répondit-elle ; mais voyez-vous, je suis très peureuse ; je ne pourrais pas dormir la nuit si je ne savais pas ma maison bien close.

Il fut entendu que la porte serait solidement fabriquée, qu'elle aurait une serrure, un verrou, et qu'on mettrait des barreaux à la fenêtre. Ensuite le prix fut débattu et convenu.

—Ce n'est pas tout, reprit Manette, en montrant au maçon une large crevasse dans le rocher, cette seule chambre ne me paraît pas suffisante, je voudrais une autre petite pièce. Ne peut-on pas la faire ici

en passant à travers cette fente pour creuser le rocher.

—Si vraiment, répondit le maçon, en touchant la pierre, avec des marteaux bien trempés et de bons bras, on creusera la roche.

—Quand commencerez-vous ?

—Demain.

Quinze jours après, les travaux étaient terminés.

La grotte devenait la cachette du coffret aux pierres précieuses.

Manette avait écrit au notaire, qui continuait à faire de vaines tentatives pour retrouver madame Vernier. Elle fit aussi plusieurs fois le voyage de Paris, et toujours elle revenait désespérée.

Avec la vie qu'elle s'était faite et à laquelle elle s'était pour ainsi dire condamnée, Manette se trouva fort embarrassée de l'argent qu'elle avait chez elle et de celui qui allait faire la boule de neige à la Banque de France.

Elle voulait qu'on la crût pauvre et tenait à vivre pauvrement. Mais chaque jour, elle voyait autour d'elle à Marangue, aux Huttes et ailleurs, des misères navrantes. Alors, songeant à la fille du docteur Grandier, qui était sans doute aussi misérable que ceux qui souffraient sous ses yeux, elle sentait son cœur généreux se briser. Elle aurait voulu secourir toutes les infortunes ; elle n'osait pas le faire, dans la crainte de révéler ce qu'elle tenait absolument à cacher.

Pourtant, elle allait souvent à la ville voisine, et sans se faire connaître, par l'intermédiaire tantôt d'un prêtre recommandable ou d'une religieuse, tantôt du maire ou de toute autre notabilité, elle faisait parvenir des secours anonymes aux malheureux qu'elle désirait soulager. Mais en agissant ainsi, elle était gênée et ne faisait pas tout le bien qu'elle souhaitait.

Dans ses conversations avec le notaire de Paris, elle avait compris, avec sa lucidité d'esprit habituelle, comment le capital doit être employé dans notre société moderne. Elle savait donc que le capital est la force et la vie du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des beaux arts, et saisissait fort bien que posséder un capital inactif, était rendre neutre une partie de l'élément principal de la fortune publique, c'est-à-dire du bien-être de tous.

Elle comprenait fort bien aussi que le capital habilement mis en œuvre, servait non-seulement les intérêts collectifs, mais devait forcément s'accroître et se doubler dans un temps déterminé.

Donc, pour faire du bien comme elle l'entendait et employer le capital inactif qu'elle avait entre les mains, Manette réfléchit pendant six mois au parti qu'elle devait prendre.

Enfin elle décida qu'elle devait avoir un mandataire, un associé, un bras droit, un autre elle-même agissant sous l'inspiration de sa volonté.

Or, où trouver ce mandataire ?

Manette se mit à chercher autour d'elle. Elle pensa d'abord à An-

toine Vernier, auquel, sans se rendre exactement compte de ses impressions, elle s'intéressait vivement.

Mais Antoine Vernier était bûcheron, il ne réunissait pas toutes les qualités que Manette voulait à l'homme qui devait servir ses projets.

—Je trouverai plus tard le moyen d'employer Antoine Vernier, se dit-elle.

Elle chercha de nouveau. Son choix définitif tomba sur Thomas, un pauvre journalier. Les renseignements qu'elle prit adroitement sur lui furent excellents. Il était honnête et d'une probité rare. Il avait une femme et huit enfants qu'il adorait. Il était suffisamment intelligent, sobre, et connaissait parfaitement la culture. Pour parvenir à donner à ses enfants assez de pain pour les empêcher de mourir de faim, il travaillait jour et nuit et se privait de tout, même de repos. Une bonne partie de l'année, il était employé dans une ferme au travail des champs. Manette apprit en même temps que la ferme était à vendre.

Un matin, elle s'en alla se promener sur les terres des Ambrettes.

Elle rencontra des hommes qui fauchaient un pré et demanda où elle pourrait trouver Thomas. L'un des faucheurs lui répondit :

—Voyez là-bas, au penchant de la colline, cet homme courbé sur une charrie, c'est Thomas.

Manette marcha vers la colline et arriva près du labourer. Celui-ci suspendit un instant son travail.

—Bonjour, Thomas, dit Manette ; me connais-tu ?

Elle commençait à tutoyer tout le monde.

—Vous êtes Manette Biron, la bonne rebouteuse, répondit-il.

Manette fut surprise de la réponse.

—Alors, reprit-elle, tu sais que je demeure aux Huttes.

—Certainement.

—Saurais-tu trouver ma cabane ?

—J'y suis entré plus d'une fois pour dire bonjour à votre père, et quand le pauvre vieux est mort, je suis un de ceux qui l'ont porté pour le descendre à côté de sa première femme, qui était une des meilleures créatures du bon Dieu.

Avec ces paroles si simples et si naturelles, qui étaient allées jusqu'au cœur de Manette, il avait conquis son amitié du premier coup.

—Eh bien ! Thomas, reprit-elle avec émotion, c'est demain dimanche, tu te reposeras et tu viendras me voir dans ma cabane. Je veux causer avec toi.

—Puisque cela paraît vous être agréable, Manette, demain j'irai aux Huttes.

—Je t'attendrai, mon garçon. Mais je te recommande de ne dire à personne, pas même à ta femme, que Manette Biron à quelque chose à te confier.

Pendant tout le reste du jour et encore le lendemain matin, en se préparant à partir pour les Huttes, Thomas ne cessa pas de répéter :

—C'est bien drôle ; que peut donc avoir à me dire Manette Biron ?

Sa femme lui demanda où il allait.

—Je vais voir un de mes camarades à Marangue, répondit-il.

A midi, il entra dans la cabane de Manette ; quand il en sortit il était cinq heures. Son émotion devait être grande, car en descendant le chemin des Huttes, il chancelait comme un homme ivre ; de plus, on aurait pu voir à ses yeux rougis qu'il avait pleuré.

Nous croyons inutile de rapporter la longue conversation qu'il venait d'avoir avec Manette. Le lecteur devinera aisément que celle-ci l'avait initié à ses projets, lui avait dit ce qu'elle attendait de lui, et qu'un traité avait été conclu.

Le surlendemain, Manette, ayant pris dans la cassette une douzaine de pierres précieuses, se mettait en route pour Paris.

Trois semaines plus tard, les gens du pays apprirent avec une stupéfaction facile à comprendre que Thomas, le plus pauvre homme de la contrée, venait de se rendre acquéreur de la riche ferme des Ambrettes, qu'il avait payée, argent comptant, trois cent vingt mille francs.

—Comment le pauvre manœuvre est-il devenu si riche tout à coup ?

Voilà ce que tout le monde se demandait. On se perdit dans le dédale des conjectures.

Il y eut des curieux et même des gens haut placés, des fonctionnaires, qui voulurent aller au fond des choses ; mais il y eut en même temps un honorable notaire de Paris qui déclara que Thomas avait été enrichi par la volonté d'un de ses clients qui tenait à rester inconnu.

Pendant ce temps, Thomas prenait tranquillement possession des Ambrettes, et de simple journalier, devenait propriétaire et maître.

Bientôt, sa conduite, unanimement admirée, imposa silence à la malveillance, aux jaloux, aux envieux. En effet, Thomas ne paraissait être devenu riche que pour répandre ses bienfaits dans la contrée. Il ne se lassait pas de faire le bien, et sa bourse, toujours ouverte aux véritables malheureux, semblait inépuisable.

Il y eut des gens qui, calculant ce qu'il donnait chaque année pour secourir les malades, les veuves et faire disparaître d'autres infortunes, assurèrent qu'il employait au moins la moitié des revenus de sa ferme.

Or, Thomas le riche fut partout acclamé comme le père des malheureux, le bienfaiteur de la contrée pendant que Manette Biron, comme au temps de sa jeunesse, était méprisée, détestée et partout repoussée. En la rencontrant, les femmes criaient :

—Arrière, la maudite ! Arrière, la sorcière !

Et les enfants, ou se sauvèrent d'elle épouvantés ou lui jetaient des pierres.

(A continuer.)

A VENDRE.

Une grande quantité de bardoux de première qualité et à des prix excessivement bas.

S'adresser pour le voir et l'acheter à M. J. O. HÉTU, agent de M. E. BEAUSOLEIL, de St Gabriel de Brandon.

Victoire ! Victoire !

M. Dostaler

Élu avec une majorité de

239
VOIX.

Le Comté de Berthier
plus National que
jamais.

A l'exemple des Comtés de Joliette, Rimouski et Québec-Ouest, le Comté de Berthier, a noblement combattu, et a maintenu haut et ferme le beau drapeau national—qui deux fois de suite l'a mené à la victoire.

Nos adversaires s'étaient raés dans le comté comme des engrais et voulaient à tout prix et par tous les moyens arracher le Comté de Berthier des mains des nationaux, et détruire, comme ils disaient, l'influence de M. Beausoleil dans le Comté.

Tout a été mis en œuvre, et rien n'a été épargné dans ce but. Le ban et l'arrière ban du parti bleu de Montréal ont été, tout le temps, dispersés dans le comté; des agents influents du gouvernement fédéral n'ont cessé un instant d'y être; des milliers d'exemplaires de la *Patrie* ont été distribués partout; le whisky a coulé à flot dans toutes les paroisses; l'argent a été versé à profusion et tous les moyens de corruption possibles ont été employés.

Le comté de Berthier, qui, Dieu merci, n'est pas un comté véral, mais un comté qui se respecte, et qui sait se couler, a résisté à cette honteuse pression, et en élevant à une majorité de deux cent trente neuf voix, le candidat du gouvernement M. Dostaler, il a prouvé qu'il reconnaissait et approuvait en tout l'administration du gouvernement Mercier, les grandes choses qu'il a faites pour la Province, et lui a montré sa reconnaissance pour les grands bienfaits dont il l'a comblé depuis son avènement au pouvoir.

Honneur donc au gouvernement de M. Mercier!

Honneur au parti national!
Honneur aux électeurs du comté de Berthier!

Le Premier Vote.

Le premier vote de la session a été donné à la séance du jeudi le 9 janvier.

M. Casgrain, député du comté de Québec, venait de soumettre la proposition suivante:

" Cette Chambre ne peut s'empêcher de regretter qu'en s'appliquant injustement à exploiter cette affaire à leur profit, le gouvernement et son parti aient provoqué dans ce pays une agitation qui a déjà produit et ne peut que produire de mauvais résultats."

M. Lafontaine, député de Naperville, proposa en sous-amendement: que tous les mots après "que" dans l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants: " Cette chambre est heureuse de voir que par le règlement de cette grave question, justice a été rendue à l'Église catholique dont les autorités

avaient si souvent demandé ce règlement, qui a eu pour effet d'indemniser les Jésuites, premiers missionnaires et martyrs de ce pays, et de donner une juste satisfaction à la minorité protestante de cette province."

Le sous-amendement étant mis aux voix, il fut adopté sur la division suivante:

POUR:

MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Boyer, Cardin, Champagne, David, Deschêne (Pislet), de Grosbois, Dumais, Duhamel, Forest Gagnon, Girouard, Gladu, Goyette, Lafontaine, Laliberté, Legris, Lussier, McShane, Mercier, Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rochelleau, Shehyn, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski) et Trudel.—33.

CONTRE:

MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Casgrain, Deschênes (Témiscouata), Desjardins, Duplessis, England, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Hall, Lapointe, Leblanc, McIntosh, Nantel, Picard et Taillon.—17.

Il sera demandé un compte sévère à ses 17 députés de leur vote contre la motion pourtant si juste de M. Lafontaine.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DANS LES PROVINCES.

Nous allons assister d'ici à quelque temps à toute une série d'élections générales dans les différentes provinces du Dominion.

Le scrutin est fixé au 20 courant au Nouveau-Brunswick et au 30 à l'Île du Prince-Édouard.

Ces différentes élections ont pour nous de l'intérêt à cause de l'influence qu'elles vont avoir dans la grande mêlée qui se prépare à Ottawa.

A l'heure actuelle, les libéraux ont le pouvoir dans cinq provinces sur les sept dont se compose la Confédération: Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Manitoba. Les deux seules provinces de l'Île du Prince-Édouard et de la Colombie sont entre les mains des conservateurs. Nous ne comptons pas la nouvelle province du Nord-Ouest, qui ne jouit pas de notre système représentatif. De plus, l'Île du Prince-Édouard et la Colombie réunies ne formeraient pas dix comtés de la province de Québec. Dans notre opinion, les nouvelles élections vont laisser les choses dans l'état actuel. Les libéraux vont rester les maîtres dans les cinq provinces et les conservateurs garderont la Colombie et l'Île du Prince-Édouard.

On comprend quelle puissante pression cette situation va exercer sur le résultat de la grande lutte qui est sur le point de s'engager à Ottawa. Les libéraux sont en majorité dans le Dominion et cette majorité est écrasante. Entourée et pressée de toute part par des provinces dont les libéraux sont maîtres, occupée et harcelée par des questions nouvelles qui se soulèvent tous les jours, travaillée par des dissensions, l'administration fédérale doit nécessairement plier sous nos efforts et être remplacée par un gouvernement qui rencontrera les vues de la majorité.

Sir John a réussi à étouffer aux dernières élections ce sentiment en faveur du parti libéral qui éclate de toute part, en employant des moyens extrêmes dont il lui est impossible de se servir aujourd'hui. On peut dire qu'il a acheté en bloc les Provinces Maritimes. Nous avons eu l'occasion de parler des millions jetés dans ces provinces pour des projets purement fantaisistes. Sir Richard Cartwright, avec l'appui et l'éclat habituels de son talent, a fait une peinture saisissante de ces manœuvres inavouables, peinture que nous avons reproduite.

Disons en terminant que, si ces différentes élections provinciales n'offrent pas pour nous un intérêt direct, elles tendent cependant à

donner la note du sentiment public dans le Dominion, et peuvent faire entrevoir le résultat des prochaines élections fédérales.

CE QUE LES CANADIENS GAGNERAIENT PAR LA RÉCIPROCITÉ.

Pour un peuple comme pour un individu, le plus sûr moyen de s'enrichir, c'est de garder son bien au lieu de le donner à son voisin. Que dirait-on d'un homme qui, à chaque fois qu'il vendrait pour \$100 des produits de sa ferme, en donnerait vingt à un voisin plus riche que lui? On dirait, n'est-ce pas? que c'est un insensé ou un dilapidateur. Eh bien, avec la politique fiscale que nous suivons depuis 1866 à l'égard des États-Unis, nous tenons absolument la conduite de cet insensé ou de ce dilapidateur.

Prouvons-le par des faits. En dépit des obstacles suscités par une politique mal inspirée, nous exportons aux États-Unis des quantités considérables de produits du pays, naturels et manufacturés. En consultant les *Tableaux du Commerce et de la Navigation* pour 1888, nous trouvons les chiffres suivants pour l'exportation de ces produits aux États-Unis et en Angleterre:

États-Unis Angleterre	
Produits des mines.....	\$3,241,308 \$478,266
poissons.....	3,125,553 1,114,901
forêts.....	10,627,030 8,983,260
animaux.....	7,545,743 16,571,092
agricoles.....	10,306,269 4,272,047
manufactures.....	1,002,225 1,739,474
divers.....	79,814 66,211
\$37,478,704 \$33,309,480	

Comme le total des exportations de produits du pays n'est que de \$78,297,750, il est évident que nos exportations aux États-Unis forment au delà de 48 pour 100 de ce montant, c'est-à-dire que sur chaque piastre que nous avons exportée, il est allé plus de quarante-huit centimes aux États-Unis.

Malheureusement, en vertu des absurdes relations de commerce que nous avons avec ce pays depuis l'abolition du traité de réciprocité, il nous faut payer joliment cher au gouvernement américain pour entrer nos produits aux États-Unis. Sur nos minerais, notre poisson, nos bois, nos produits agricoles et manufacturés, la douane américaine perçoit des droits variant de 10 à 30 o/o et même plus. Sur les animaux, par exemple, il y a un droit de 20 o/o de sorte que lorsqu'un cultivateur vend à un commerçant américain un cheval valant \$150, 0 aux États-Unis, le commerçant retranche du prix les \$30,00 qu'il aura à payer pour passer ce cheval à la frontière. Il enlève ces \$30,00 aux cultivateurs canadiens pour les donner au douanier américain. Si nous avions le traité de réciprocité, comme autrefois, il n'y aurait rien à payer à la frontière et le cultivateur bénéficierait de ces \$30,00. En 1888, la valeur des chevaux que nous avons exportés aux États-Unis s'est élevée à \$2,402,371, et les droits payés aux douaniers américains sur ces chevaux forment une somme de \$490,474, qui a été perdue par nos cultivateurs, faute de la mauvaise politique fiscale qui nous régit.

Nous vendons aux États-Unis de l'orge, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, qui paient 10 centimes de douane par minot; des pommes de terre, qui paient 15 centimes; du foin, qui paie \$2,00 la tonne; de la laine et du houblon, qui paient 10 centimes la livre; du beurre, qui paie 4 centimes la livre; du hareng, qui paie \$1,00 par baril; des planches, qui paient \$2,00 par mille pieds; du charbon et du minerai de fer, qui paient 75 centimes la tonne, et ainsi de suite pour tous les produits qui forment le total de nos exportations. Les droits ainsi payés en 1888 s'élevaient à environ sept millions de piastres.

C'est la somme que nous ont fait perdre les absurdes relations commerciales que nous avons avec les États-Unis. Si, au lieu de l'espèce de muraille de Chine qui nous sépare commercialement des États-Unis, nous avions avec ces derniers un traité de réciprocité, ou un arrangement en vertu duquel nos produits entreraient sur les marchés américains sans payer de droits, nous aurions bénéficié de ces sept millions, ils seraient restés dans le pays; en d'autres termes, nous nous serions enrichis d'autant.

Voilà pourquoi nous soutenons que la réciprocité avec les États-Unis est le meilleur moyen de nous enrichir. La population du Canada est d'environ 4,500,000; en répartissant sur ce chiffre les sept millions de perte que nous éprouvons sur

nos exportations, par suite de notre absurde politique, on trouve que cette perte excède \$1,50 par tête. C'est énorme! Si on proposait d'imposer une taxe de \$1,50 par tête, y compris les femmes et les enfants, sur toute la population agricole, on se récrierait avec raison, on protesterait, on chasserait à coups de bâtons les députés qui auraient voté une pareille loi; or, quelle différence pratique y a-t-il entre passer une loi pour imposer une taxe et s'abstenir d'en passer une pour faire disparaître une taxe? En s'abstenant de voter la négociation d'un nouveau traité de réciprocité, la majorité qui fait le chaud et le froid dans le parlement fédéral maintient les taxes que nous payons au gouvernement américain sur nos exportations.

La masse des producteurs, qui paie ces sept millions de taxes, est-elle disposée à tolérer plus longtemps cet affreux état de choses? Vaut-elle consentir à se laisser ainsi saigner indéfiniment? Elle a son sort en mains; pour se soustraire au système ruineux qui arrache sept millions par année pour les verser dans le trésor des États-Unis, il lui suffit de n'envoyer en Chambre, aux prochaines élections que des hommes bien déterminés à prendre les moyens d'avoir un traité de réciprocité avec les États-Unis. Alors, avec la même quantité de produits, nous retirerons sept millions de plus sur la vente de ces produits.

Voilà ce que nous appelons un moyen de s'enrichir.—*Électeur.*

APRÈS LA LUTTE.

Près de 1500 électeurs, tous partisans de M. Dostaler, et presque sûrs d'avance de la victoire, s'étaient rendus à Berthier mercredi soir, pour assister au triomphe.

Le résultat de quelques paroisses était à peine connu, que des hurrahs frénétiques furent poussés par toute l'assemblée et on porta en triomphe M. Dostaler jusqu'à la porte du comté où des discours patriotiques furent prononcés par notre nouveau député M. Dostaler, par l'Hon. M. Sylvestre, par MM. Bernatchez, M. P. P., Deschênes, M. P. P., Cardin, M. P. P., A. Targeon, avocat de Québec, O. Lavallée et J. O. Pelland, avocats de Montréal, C. A. Chénaveit et M. A. L. Aubin, de Berthier.

Une grande procession s'organisa ensuite et près de 2000 personnes firent le tour de la ville en chantant et en poussant des hurrahs vis-à-vis les maisons de nos principaux amis.

M. Beausoleil qui était à St. Gabriel de Brandon, n'est arrivé à Berthier que vers minuit.

Près de 300 électeurs qui l'attendaient encore l'acclamèrent à son arrivée et le félicitèrent sur le grand succès qu'il avait remporté dans la paroisse de St. Gabriel de Brandon.

La lutte ayant été faite dans des circonstances exceptionnelles et tout à fait difficiles, il a fallu un travail énergique et extraordinaire de la part de tous nos amis pour arriver au résultat que nous avons obtenu.

Il serait trop long d'énumérer ici tous nos amis qui se sont jetés, tête baissée dans la lutte et qui se sont dévoués d'une manière admirable.

Nous les remercions tous en général de leur dévouement et de leur travail gigantesque.

Nous remercions spécialement nos amis de Québec et de Montréal qui nous ont prêté si généreusement leur concours et qui ont tant contribué à notre succès.

Toutes les paroisses ont réellement fait leur devoir, mais nous ne pouvons nous empêcher de féliciter d'une manière spéciale les paroisses de St. Gabriel de Brandon, de Lanoraie, de Lavaltrie et de St. Damien, qui se sont surpassées dans la présente lutte.

Il paraît que le char spécial qu'avait loué M. Savignac pour se faire reconduire à Montréal par ses amis, après son triomphe dans Berthier, s'est embourbé près du rang Saint-Henri, dans la paroisse de Lanoraie..... On n'a pas eu d'autres nouvelles depuis.

On nous apprend que depuis que le sympathique député de Laval a passé quelques jours à Ste. Catherine, dans la paroisse de St. Cathbert, les enfants sont joyeux, ayant été tous caressés, choyés, et ayant reçu du jolies petites récompenses du prodige député.....

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion personnelle au sujet de la protection et du libre échange avec nos voisins. Je ne puis vous refuser cela; mais il ne faut pas vous attendre à un article de journaliste, ni d'homme d'état, vous aurez tout simplement l'opinion d'un homme pratique.

Commençons donc par le commencement s'il vous plaît.

Était-il nécessaire d'établir au Canada, la protection contre nos voisins les Américains, parcequ'il y avait une crise commerciale dans le moment au Canada?

A cela, je réponds, que cette crise commerciale existait avec le même degré de force, aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Allemagne, et dans toute l'Europe; ce n'était pas un mal local, mais bien général, et qui était le contre coup de cette guerre si désastreuse entre la France et l'Allemagne, où il avait été dépensé tant de millions et qui avait causé tant de ruines matérielles et financières.

Nos voisins souffraient comme nous. Ce n'était donc pas une crise que l'on pouvait empêcher par des moyens locaux; mais comme dans les autres pays, elle n'était qu'un mal passager et devait disparaître d'elle-même.

Sans doute que cela ne faisait pas l'affaire des politiciens du jour; ils saisirent au contraire l'occasion de cette crise pour faire leur fortune politique et lancèrent ce cri de protection, qui, pour le peuple souffrant, signifiait la fin de la misère pour le présent, et la richesse pour le futur.

On disait au peuple: nous allons établir un droit d'entrée très élevé sur les articles manufacturés qui entrent au Canada; comme cela, les étrangers ne pourront plus venir ici vendre leurs marchandises et les manufactures qui s'établiront partout, donneront du travail à vous-mêmes et à vos enfants et empêcheront ces derniers d'émigrer aux États-Unis comme ils sont obligés de faire à présent.

Ce projet était trop séduisant pour que le peuple pût le rejeter, et malgré les protestations d'hommes éminents, qui disaient bien haut que ces droits d'entrée ne seraient pas payés par les étrangers, mais qu'ils retomberaient sur le peuple du Canada, le projet fut adopté et nous fûmes protégés.

Pour encourager les manufacturiers on commença par imposer des droits variant de 25 à 40 o/o sur les articles manufacturés, et on leur disait: mais bâtissez donc des manufactures, quand bien même vous ne pourriez pas réussir à fabriquer à si bas prix que les américains, cela ne fait rien à l'affaire, puisque les américains seront obligés de payer 30 ou 40 o/o de droits d'entrée pour vendre ici les articles que vous pourriez fabriquer et sur lesquels n'ayant aucun droit à payer vous-mêmes, vous pourriez alors faire un bénéfice de près de 30 pour 100 de plus que les américains.

Les capitalistes aussi enthousiastes que le peuple, s'empressèrent d'établir des manufactures et attendirent les bénéfices.

Beaucoup attendent encore.

Sauf quelques entreprises, disposant de capitaux énormes et monopolisant une industrie et qui par leurs monopoles trouveront moyen de gagner des millions au détriment du peuple et des petites industries, presque toutes les industries nées de la protection n'ont amené que la ruine et le découragement de leurs propriétaires.

On leur disait: vous aurez les droits d'entrée sur les articles manufacturés pour vous protéger; mais on se gardait bien de leur dire que des droits seraient imposés sur les matières premières dont ils avaient besoin pour leurs industries: on ne voulait pas les effrayer et on commença tout en douceur par imposer un petit droit de 5 o/o, puis 10 o/o, et graduellement, quand on eut qu'il n'y avait plus de ménagement à garder, on frappa d'un droit de 40 o/o même des matières premières, des articles de première nécessité au Canada.

Ce que l'on donnait aux manufacturiers d'une main, sous forme de droits d'entrée sur les articles manufacturés, on le leur retirait de l'autre, sous forme de droits d'entrée sur les matières premières.

Ce n'était que le commencement de la ruine pour les manufacturiers et il y avait autre chose.

A la rigueur, les fabricants auraient pu prospérer tout en payant ces droits d'entrée exorbitants, si les prix de vente de leurs articles

avaient haussé en proportion des droits d'entrée, comme on leur avait fait espérer; mais bientôt l'écoulement de leurs produits leur fut impossible, le nombre de fabriques augmentant continuellement en dehors de toute proportion avec le chiffre de la population du Canada; alors commença une guerre de prix effrénée, et bien des manufacturiers, forcés de marcher quand même, vendirent au-dessous du prix courant pour obtenir l'écoulement qui leur manquait.

Ils étaient loin de s'attendre à un pareil résultat, eux qui s'attendaient à une augmentation considérable dans les prix de vente.

En résumé, les fabricants ont été protégés à l'envers puisqu'ils ne vendent pas plus cher qu'avant la protection et qu'ils ont en plus à payer des droits d'entrée énormes sur les matières premières qu'ils emploient.

Le peuple a été protégé encore moins puisqu'il paie les mêmes prix pour les articles manufacturés qu'avant la protection, et que s'il veut exporter ses produits à l'étranger il est obligé de payer des droits énormes qu'il ne payait pas avant la protection.

Il est très facile de se rendre compte de ces faits en jetant un coup d'œil sur l'état du commerce des forneries par exemple.

Les prix de vente au détail sont à peu près les mêmes qu'avant la protection. Les consommateurs qui comptent sur une diminution de prix ont donc été joués, comme les manufacturiers qui comptaient sur une hausse de prix ont été joués aussi; mais d'une manière beaucoup plus considérable; car si le consommateur n'a pas eu de décharge dans ses prix d'achat, le fabricant, lui, à part de la concurrence acharnée que lui font ses confrères à de plus à payer des droits énormes sur le fer qu'il achète; ainsi cet article qui valait, avant la protection \$1.60 le 100 lbs se vend actuellement \$2.70 le 100 lbs. Comment donc, avec cela, voulez-vous que les fabricants sériens, chantent les bienfaits de la protection.

Est-ce que ce sont les étrangers qui paient cette différence de prix, comme on se plaisait à le dire? On ne me fera pas croire cela; car lorsque j'achète 100 lbs de fer et que je paie \$1.10 de plus qu'avant la protection pour cet achat, je dis c'est ma poche qui paie cela, et non pas celle de mon voisin.

On dira sans doute, si des droits élevés ont été imposés sur le fer c'est pour encourager l'établissement de hauts fourneaux au Canada: Oui c'est très bien j'approuve de toutes mes forces, le support que l'on peut donner à une industrie comme celle du fer; mais il y a moyen d'encourager cette industrie sans éraiser les manufactures et le peuple sous des droits exorbitants, et cela pendant des années et des années; car il ne faut pas se faire d'illusions, il nous est impossible de pouvoir faire du fer au Canada, même à un prix bien supérieur à celui de l'Angleterre et des États-Unis et cela parce que nous n'avons pas de mines de charbon près de nos mines de fer, qui soit dit en passant, sont peut-être les meilleures du monde: Partout où il a été essayé de faire du fer quand le charbon ne se trouvait pas à côté des mines de fer, il n'en est résulté qu'un fiasco complet.

A la rigueur on peut faire du fer avec du vieux fer; mais les frais de fabrication sont trop élevés et la qualité n'est jamais régulière.

La protection devait profiter aux Manufacturiers et aux consommateurs et nous avons vu qu'elle n'avait profité ni aux uns ni aux autres. A-t-elle profité davantage aux ouvriers et empêché l'émigration aux États-Unis? A cela je réponds non encore, car les faits sont certains, palpables, évidents, l'émigration, au lieu de cesser ou de diminuer ne fait qu'augmenter journellement et dans une mesure alarmante pour notre pays.

Les manufactures ont bien employé des ouvriers, mais le résultat de cette politique a été tellement préjudiciable aux cultivateurs que beaucoup d'entre eux ont été obligés de quitter le pays et sont allés chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvaient pas au Canada, le pain pour leur famille.

Voyons donc à présent ce qui résulterait pour nous si nous avions le libre échange avec les États-Unis. Je ne m'arrêterai pas aux avantages énormes qui résulteraient pour nous de l'exploitation de nos forêts, de nos mines de toutes espèces, si nous avions les capitaux américains pour nous aider et pas de entraves pour l'exportation. Je me contenterai de parler du résultat que l'on obtiendrait, pour le commerce des

